



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychiatrie

Question écrite n° 101560

Texte de la question

M. Damien Abad interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le centre psychothérapique de l'Ain (CPA). En effet, un rapport accablant de la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté (CGLPL) publié il y a quelques mois, pointe de très inquiétants dysfonctionnements qui ont de graves conséquences sur les patients. Ceci alarme légitimement les familles qui craignent une mauvaise prise en charge voire une aggravation des pathologies. Il aimerait donc connaître les mesures prises par le Gouvernement pour remédier à cette situation et rendre la sérénité aux malades et à leurs proches.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101560

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2016](#), page 10454

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)